



日本空手松涛連盟

RÈGLEMENT INTÉRIEUR DE L'EAM STEVE PIAZZA

Article 1 : l'inscription à l'EAM Steve Piazza est ferme et définitive, et confère à l'adhérent l'accès aux infrastructures pendant les heures prévues.

Article 2 : l'adhérent à l'association doit être à jour de sa cotisation, et aucun remboursement ne sera accordé en cas de cessation d'activité en cours de saison, quel qu'en soit le motif.

Article 3 : Pour pouvoir s'entraîner au dojo, l'adhérent doit avoir son **dossier complet** inscription via notre site web.

Article 4 : l'adhérent doit faire référence au **code du sportif** :

Respecter les règles du jeu, Les décisions de l'arbitre,
Les adversaires et partenaires, Refuser toute forme de violence et de tricherie,
Être maître de soi en toutes circonstances, Être loyal dans le sport et dans la vie,
Être exemplaire, généreux et tolérant.

Article 5 : les enfants doivent **OBLIGATOIREMENT** être accompagnés par une personne responsable jusqu'à leur professeur en début de cours, et repris en charge à la fin de la séance d'entraînement.

L'EAM Steve Piazza ne pourra être tenu responsable pour tout incident ou accident survenu lorsque l'enfant se déplace non accompagné.

Article 6 : L'eam est autorisé à diffuser l'image des adhérents sur différents supports :

- Affiches dans la salle d'entraînement
- Articles de journaux relatifs à la santé, l'éducation et le sport
- Site internet et réseau du club.

Cette autorisation est valable sauf demande écrite des parents. Les parents qui ne souhaitent pas que l'image de leur enfant soit diffusée doivent en informer Team par écrit.

Article 7 : le port de chaussures d'intérieur est obligatoire pour se rendre des vestiaires aux différentes salles d'entraînement. Il est interdit de marcher pieds nus en dehors du tatami.

Article 8 : une attention particulière sera apportée à la propreté des pieds et des mains.

Article 9 : l'association décline toute responsabilité, en cas de vol. Aucun objet personnel ne doit être laissé dans les vestiaires.

Article 10 : le non respect du présent règlement pourra entraîner l'exclusion temporaire ou définitive de l'adhérent par décision motivée du bureau.

Article 11 : Cours du 1 septembre au 30 juin. Il n'y a pas de cours pendant les vacances scolaires et les jours fériés.

www.stevepiazza.com